conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® STANDARD ULTRA**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 22.05.2023 400001021206 Date de la première version publiée:

22.05.2023

Date d'impression 22.05.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® STANDARD ULTRA

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: X361-S0QK-W003-KYM6

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Adhésifs

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe) BV

Adresse : Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

 Téléphone
 : +41 61 299 20 41

 Téléfax
 : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

. FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822

LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: 432 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1 800-424-9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA

Version Date de révision: 1.0 22.05.2023

Numéro de la FDS: 400001021206

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

22.05.2023

Date d'impression 22.05.2023

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H318: Provoque de graves lésions des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







H315: Provoque une irritation cutanée.

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à

disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les

instructions.

### Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de

protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un

médecin.

### Elimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids,

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 22.05.2023 400001021206 Date de la première version publiée:

22.05.2023

Date d'impression 22.05.2023

C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine Produits de réaction oligomères du formaldéhyde avec le 1-chloro-2,3-époxypropane et le phénol (BPFDGE)

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100 3.6-diazaoctane-éthylènediamine

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Ce produit est mis sur le marché sous forme de kit, c'est-à-dire plusieurs composants emballés séparément.

Les fiches de données de sécurité de ces composants sont incluses ci-dessous. Veuillez ne pas séparer ces documents de cette feuille de couverture.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

Version Date de révision: 1.2 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Composants époxy

mélange

# 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

**FDS** 

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1/800/424.9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN**

Version D 1.2 25

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 Irritation oculaire, Catégorie 2 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315: Provoque une irritation cutanée.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les

vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après

manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du

visage.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2 ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN**

Version Date de révision: 1.2 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxir ane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	>= 70 - < 90
Reaction mass of 2,2'- [methylenebis(2, ,1- phenyleneoxymethylene)]bis(oxir ane) and 2,2'-[methylenebis(4, ,1- phenyleneoxymethylene)]bis(oxir ane) and 2-({2-[4-(oxiran-2, ylmethoxy)benzyl]phenoxy}meth yl)oxirane,	- - 01-2119454392-40-0001	Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 2,5 - < 10
Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100	25068-38-6 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

appropriés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction

inappropriés

: Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion Dioxyde de carbone (CO2)

SDS FR-AM - - 400001021217

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN**

Version Date de révision: 1.2 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

dangereux Monoxyde de carbone

Oxydes de carbone Composés halogénés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

protection de l'environnement Éviter tout

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice,

agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

SDS\_FR-AM - - 400001021217

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN**

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans

lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans

des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Température de stockage

recommandée

2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1- méthyléthylidène)bis(4, 1- phénylèneoxyméthylèn e)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateur	Inhalation	Long terme - effets	0,87 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN**

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

	s		systémiques	
	Consommateur s	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
Bis(2-ethylhexyl) adipate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,8 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	25,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,4 mg/m3
	Consommateur s	Dermale	Long terme - effets systémiques	13 mg/kg p.c./jour
	Consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,7 mg/kg p.c./jour
Silica, amorphous, fumed, crystfree	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m3

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur		
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis phénylèneoxyméthylène)]bis ne		0,006 mg/l		
Remarques: Fac	teurs d'Évaluation			
·	Eau de mer	0,001 mg/l		
Fac	acteurs d'Évaluation			
	Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg poids sec (p.s.)		
Mé	Méthode de l'équilibre			
	Sédiment marin	0,034 mg/kg poids sec (p.s.)		
Mé	Méthode de l'équilibre			
	Sol	0,065 mg/kg poids sec (p.s.)		
Mé	Méthode de l'équilibre			
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l		
Fac	Facteurs d'Évaluation			
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg		
Bis(2-ethylhexyl) adipate	Sol	0,865 mg/kg poids sec (p.s.)		

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

Date de révision: Version 25.01.2021 1.2

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel Caoutchouc nitrile Délai de rupture 10 - 480 min

Matériel : Gants en néoprène

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Filtre de type Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques (A-P)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique liquide Couleur beige clair Odeur légère

Seuil olfactif Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pΗ 6

Concentration: 500 g/l

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. Point d'éclair

210 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Taux d'évaporation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Vitesse de combustion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

SDS FR-AM - - 400001021217

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : 0,0001 kPa

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1,15 g/cm3 (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'autoinflammabilité

Température de décomposition

Viscosité

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés comburantes : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.5 Matières incompatibles

SDS FR-AM - - 400001021217

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

Version Date de révision: 1.2 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

dioxyde de carbone monoxyde de carbone

Composés halogénés

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiguë

### Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane: Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Remarques: Aucune mortalité n'a été observée à cette dose.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

.

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

#### Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

cutanée Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN**

Version Date de révision: 1.2 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100:

Toxicité aiguë par voie

cutanée

: DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

: Donnée non disponible

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

### Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 4 h

Evaluation: Irritant pour la peau. Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Irritant pour la peau.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Irritant pour la peau.

Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100:

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant pour les yeux. Méthode: OCDE ligne directrice 405 Résultat: Irritant pour les yeux.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN**

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405 Résultat: Pas d'irritation des yeux

Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritation des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### **Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

 $Reaction \ mass \ of \ 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)] bis(oxirane) \ and \ 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)] bis(oxirane) \ and \ 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)] \ bis(oxirane) \ and \$ 

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100:

Voies d'exposition: Peau Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Evaluation: Donnée non disponible

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Résultat: positif

Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur

Salmonella thyphimurium

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Résultat: négatif

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2 ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

:

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100:

Génotoxicité in vitro

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: Des résultats positifs ont été obtenus dans certains

tests in vitro.

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

### Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo

Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle)

Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e) Dose: 3333, 10000 mg/kg

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène Espèce utilisée pour le test: Rat (mâle)

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2 ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

:

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Somatique

Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 48 h Dose: 2000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 2000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100:

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Germe

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 478

Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e) Dose: 0 - 5000 mg/kg Méthode: OPPTS 870.5395

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

: Donnée non disponible

#### Cancérogénicité

### Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Rat, mâle Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Dose sans effet toxique observé: 15 mg/kg p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Organes cibles: Organes digestifs

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Espèce: Souris, mâle Voie d'application: Dermale Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement: 3 jours / semaine

Dose sans effet observé: 0,1 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Organes cibles: Organes digestifs

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Dermale Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day

Fréquence du traitement: 5 jours / semaine

Dose sans effet observé: 100 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Espèce: Rat. femelle Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Dose sans effet toxique observé: 100 mg/kg p.c./jour Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Organes cibles: Organes digestifs

Espèce: Rat, femelles Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day Fréquence du traitement: 7 jours / semaine Dose sans effet observé: 2 mg/kg p.c./jour Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Organes cibles: Organes digestifs

Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100:

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 15 mg/kg

Fréquence du traitement: 7 quotidien Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

**Composants:** 

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

 $2,2'-[(1-m\acute{e}thyl\acute{e}thylid\grave{e}ne)bis(4,1-ph\acute{e}nyl\grave{e}neoxym\acute{e}thyl\grave{e}ne)] bisoxirane :$ 

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 238 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet observé:

540 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet

observé: 750 Poids corporel mg / kg Symptômes: Aucune réaction secondaire. Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2 ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

:

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100:

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet observé:

750 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet

observé: 750 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

### **Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Incidences sur le : Espèce: Lapin, femelle développement du fœtus Voie d'application: Dermale

Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 28 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 30 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: 300 Poids corporel mg / kg Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 13 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 60 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: 180 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 10 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 180 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: > 540 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-( $\{2-[4-(oxiran-2ymethoxy)benzyl]phenoxy\}methyl)oxirane$ 

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Dermale

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 30 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucune incidence tératogène.

Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100:

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Dermale

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 30 Poids corporel mg / kg Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 60 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 180 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction

n :

: Donnée non disponible

- Evaluation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

#### Toxicité à dose répétée

### **Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 50 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Durée d'exposition: 14 WeeksNombre d'expositions: 7 d

Dose: 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day Méthode: OCDE ligne directrice 408

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: >= 10 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 5 d

Dose: 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day Méthode: OCDE ligne directrice 411

Espèce: Souris, mâle NOAEL: 100 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 3 d

Dose: 0, 1, 10, 100 mg/kg/day Méthode: OCDE ligne directrice 411

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 250 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subchronique

Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 50 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 14 WeeksNombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subchronique

SDS\_FR-AM - - 400001021217

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOEL: 10 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 5 d

Méthode: Toxicité subchronique

Toxicité à dose répétée -

Evaluation

: Donnée non disponible

Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

### 11.2 Informations sur les autres dangers

# Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Information supplémentaire

SDS\_FR-AM - - 400001021217

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Ingestion: Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

### Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50: 11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC: 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2 ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 2,54 mg/l

SDS FR-AM - - 400001021217

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Durée d'exposition: 96 h Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,55 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Méthode: Méthode de calcul

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,8 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes

CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: EgC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

### 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 %

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN**

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Concentration: 3 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable.

Biodégradation: env. 0 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.

Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des

eaux usées)

Concentration: 20 mg/l

Résultat: N'est pas biodégradable.

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 17.07.2019 1.2 25.01.2021 A00001021217 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:
Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n- : log Pow: 3,242 (25 °C)

octanol/eau pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 150

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n- : log Pow: 2,7 - 3,6

octanol/eau Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 31

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

### **Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Répartition entre les : Koc: 445

compartiments environnementaux

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2,2'-

[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]bis(oxirane) and 2-({2-[4-(oxiran-2

ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

:

Répartition entre les : Koc: 4460

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 121

environnementaux

Bisphenol A - epoxy resins, number average MW >700 - <1100:

Répartition entre les : Koc: 445

compartiments environnementaux

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

# Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN**

Version Da 1.2 25.

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les

réglementations locales et nationales.

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**IATA** 

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : UN 3082

: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY

RESIN)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

14.4 Groupe d'emballage

: 9 : III

Etiquettes : Miscellaneous

SDS\_FR-AM - - 400001021217

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN**

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Instructions de

conditionnement (avion

cargo)

Instructions de

conditionnement (avion de

ligne)

: 964

oui

: 964

IATA (Passager)

Dangereux pour

l'environnement

IATA (Cargo) Dangereux pour

l'environnement

oui

**IMDG** 

14.1 Numéro ONU ou

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

: UN 3082

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY

RESIN) : 9

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : 111 Etiquettes : 9 **EmS Code** : F-A, S-F

14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin : oui

ADR

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

: UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY

RESIN)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : III Etiquettes : 9 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour

l'environnement

: oui

: 9

**RID** 

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY

RESIN)

14.3 Classe(s) de danger : 9

SDS FR-AM - - 400001021217

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : III
Etiquettes : 9
14.5 Dangers pour l'environnement
Dangereux pour : oui

l'environnement

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

: Ce produit ne contient pas de

: Non applicable

substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 51

Installations classées pour la :

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

: 4511

# Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

#### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

SDS\_FR-AM - - 400001021217

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN**

Version Date de révision: 1.2 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

#### **Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Irrit. : Irritation oculaire
Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

# Information supplémentaire

### Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Irrit. 2 H315 Méthode de calcul
Eye Irrit. 2 H319 Méthode de calcul
Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2 H411 Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA RESIN**

Version 1.2

Date de révision: 25.01.2021

Numéro de la FDS: 400001021217

Date de dernière parution: 17.07.2019 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 25.01.2021 2.3 10.09.2021 400001021218 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Durcisseur

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg

Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41 Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

**FDS** 

: Global Product EHS AdMat@huntsman.com

# 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090

India: + 91 22 42 87 5333 Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1/800/424.9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version 2.3

Date de révision: 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement Danger

H317 Mentions de danger

Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

> Éviter de respirer les brouillards ou les P261

vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du

visage.

Intervention:

P333 + P313

P305 + P351 + P338 + P310 **EN CAS DE CONTACT AVEC** 

> LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER**

Version Date de révision: 2.3 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated), alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines,, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction,	Non attribuée - 01-2119972322-40	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Chronic 2; H411	>= 50 - < 70
Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine	68154-62-1 Polymère	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	>= 30 - < 50
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine	90640-66-7 292-587-7 01-2119487290-37	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1 716,2 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 260 mg/kg	>= 5 - < 10
Amines, polyéthylènepoly-,	90640-67-8	Acute Tox. 4; H302	>= 0,25
fraction de triéthylènetétramine	292-588-2	Acute Tox. 4; H312	- < 1

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER**

Version 2.3

Date de révision: 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

01-2119487919-13	Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412 EUH071	
------------------	---	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux :

S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

: Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent

provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER**

Version 2.3

Date de révision: 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

: Eau pulvérisée

appropriés

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Ammoniaque
Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Information supplémentaire

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Numéro de la FDS: Version Date de révision: 10.09.2021 2.3

400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

: Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation

maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans

des conteneurs proprement étiquetés.

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la Précautions pour le stockage :

SDS FR-AM - - 400001021218

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER**

Version Date de révision: 2.3 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

en commun section 10 de cette FDS.

Température de stockage

recommandée

: 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la

: Stable dans des conditions normales.

stabilité du stockage

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamin e	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,82 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,25 mg/cm2
	Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,14 mg/m3
	Consommateur s	Dermale	Long terme - effets locaux	0,021 mg/cm2
	Consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,21 mg/kg p.c./jour
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,54 mg/m3
	Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,096 mg/m3
	Consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	14 mg/kg p.c./jour

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine		Eau douce	0,01 mg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation		
		Eau de mer	0,001 mg/l

SDS\_FR-AM - - 400001021218

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER**

Version 2.3

Date de révision: 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Facteurs	d'Évaluation	
•	Eau douce - intermittent	0,068 mg/l
Facteurs	d'Évaluation	•
	Station de traitement des eaux usées	4,6 mg/l
Facteurs	d'Évaluation	
•	Sédiment d'eau douce	3,198 mg/kg poids sec (p.s.)
Méthode	de l'équilibre	-
,	Sédiment marin	0,32 mg/kg poids sec (p.s.)
Méthode	de l'équilibre	
	Sol	2,5 mg/kg poids sec (p.s.)
Facteurs	d'Évaluation	-
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine	Eau douce	0,027 mg/l
	Eau de mer	0,003 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	0,13 mg/l
	Sédiment d'eau douce	8,572 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,857 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	1,25 mg/kg poids sec (p.s.)

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Caoutchouc nitrile Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Alcool éthylvinylique laminé (EVAL)

Délai de rupture : > 8 h

Remarques : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux

spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN

SDS\_FR-AM - - 400001021218

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version 2.3

Date de révision: 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

374 qui en dérive. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

Type de Filtre recommandé:

Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques

Filtre de type Filtre de type A-P

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide Couleur jaune

Odeur Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. Seuil olfactif Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

pΗ

Concentration: 500 q/l

Point de fusion/point de

congélation Point d'ébullition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'éclair

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

> 150 °C

Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Taux d'évaporation

Inflammabilité (solide, gaz)

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même. : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Vitesse de combustion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

SDS FR-AM - - 400001021218

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version 2.3

Date de révision: 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Date d'impression 16.05.2023

/ Limite d'inflammabilité

inférieure

Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

solvants

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Température d'auto-

inflammabilité

Température de décomposition

Viscosité

Viscosité, dynamique : 25 000 - 30 000 mPa,s (25 °C)

Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés comburantes : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER**

Version 2.3

Date de révision: 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

ammoniac, anhydre

Aldéhydes

Oxydes d'azote (NOx) monoxyde de carbone dioxyde de carbone

Cétones

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

: Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg

- Produit

Méthode: Méthode de calcul

#### **Composants:**

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Toxicité aiguë par inhalation : (Rat, mâle et femelle): Durée d'exposition: 8 h

Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie

cutanée - Produit

: Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

: Donnée non disponible

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

### **Produit:**

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Irritation légère de la peau

BPL: oui

# Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Produit:**

Espèce: Lapin Evaluation: Corrosif

Méthode: OCDE ligne directrice 405 Résultat: Effets irréversibles sur les yeux

BPL: oui

Remarques: Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER**

Version 2.3

Date de révision: 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

**Produit:** 

Evaluation: Donnée non disponible

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Composants:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 487

Résultat: négatif

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:

Génotoxicité in vitro

: Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

: Type de Test: essais d'échange de chromatides sœurs Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 479

Résultat: positif

: Type de Test: Test de mutation du gène

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Date de révision: Numéro de la FDS: Version

Date de dernière parution: 25.01.2021 2.3 10.09.2021 400001021218 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules Génotoxicité in vitro

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif

### Composants:

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)

Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Dose: 185/370/600 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo

Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)

Type de cellule: Moelle osseuse

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Dose: 0 - 600 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

: Donnée non disponible

#### Cancérogénicité

#### Composants:

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce: Souris, mâle Dose: 42 mg/kg

Fréquence du traitement: 3 quotidien

Dose sans effet toxique observé: >= 50 mg/kg p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 451

Résultat: négatif

Espèce: Souris, mâle Voie d'application: Dermale Durée d'exposition: 104 semaines

Dose: 16.8 mg/kg

Fréquence du traitement: 3 quotidien

Dose sans effet toxique observé: >= 20 mg/kg p.c./jour

SDS FR-AM - - 400001021218

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Date de révision: Numéro de la FDS: Version

Date de dernière parution: 25.01.2021 2.3 10.09.2021 400001021218 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Méthode: OCDE ligne directrice 451

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18

(unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

Effets sur la fertilité Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

#### Composants:

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:

Incidences sur le : Type de Test: Prénatal développement du fœtus Espèce: Lapin, femelle

Voie d'application: Dermale Dose: 5/50/125 mg/kg bw/d Durée d'un traitement unique: 13 d

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet observé: 50

Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: >= 125 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 75/325/750 mg/kg bw/d Durée d'un traitement unique: 10 d

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: >= 750 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: >= 750 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 200/400/800 mg/kg bw(d Durée d'un traitement unique: 14 d

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet observé: 200

Poids corporel mg / kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version 2.3

Date de révision: 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: >= 400 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Type de Test: Prénatal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e) Dose: 75/325/750 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 10 d

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: >= 750 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: >= 750 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal

Espèce: Lapin

Voie d'application: Dermale Dose: 5/50/125 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 13 d

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 50 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: >= 125 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

#### **Composants:**

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Toxicité pour la reproduction : Les effets reprotoxiques de la triéthylènetétramine (TETA)

- Evaluation sont en outre évalués dans le cadre de la teneur en

aminoéthyl éthanolamine (AEEA).

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

### Toxicité à dose répétée

### Composants:

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

Espèce: Rat, mâle et femelle

SDS\_FR-AM - - 400001021218

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER**

Version Date de révision: Numéro 2.3 10.09.2021 4000010

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.01.2021 400001021218 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

NOAEL: 1000 mg/kg Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 6 WeeksNombre d'expositions: 7 d

Méthode: Toxicité subaiguë

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 350 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Organes cibles: Poumons

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Chien, mâle et femelle

NOAEL: 125 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Organes cibles: Poumons

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 350 mg/kg Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 4 weeks Nombre d'expositions: daily

Dose: 100/350/1200 mg/kg bw/d Méthode: OCDE ligne directrice 408

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 600

Voie d'application: par voie orale (eau potable) Durée d'exposition: 92 days Dose: 120/600/3000 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Souris, mâle et femelle

NOAEL: 600

Voie d'application: par voie orale (eau potable) Durée d'exposition: 92 days Dose: 120/600/3000 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Lapin, mâle et femelle

NOEL: >= 200 mg/kg Voie d'application: Dermale

Durée d'exposition: 20 days 6 hNombre d'expositions: 5 days/week

Dose: 50/100/200 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 410

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 350 mg/kg Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 28 d Nombre d'expositions: 7 d

Dose: 100/350/1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 407

SDS\_FR-AM - - 400001021218

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER**

Version Date de révision: 2.3 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Organes cibles: Poumons

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Chien, mâle et femelle

NOAEL: 125 mg/kg Voie d'application: Oral(e)

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Chien, mâle et femelle

NOAEL: 50 mg/kg Voie d'application: Oral(e) Méthode: Toxicité subchronique

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 50 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 26 weeks Dose: 50/175/600 mg/kg bw/day

Méthode: OCDE ligne directrice 408

Organes cibles: Poumons

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Espèce: Souris, mâle et femelle NOAEL: 92 mg/kg, 600 ppm Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 120/600/3000 ppm Méthode: OCDE ligne directrice 408

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité à dose répétée -

Evaluation

: Donnée non disponible

# Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

#### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

SDS\_FR-AM - - 400001021218

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER**

Version 2.3

Date de révision: 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

#### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

### Effets neurologiques

Donnée non disponible

### Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

### **Composants:**

Reaction products of fatty acid dimers and trimers, C18 (unsaturated) alkyl and fatty acids, C18 (unsaturated) alkyl with amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 7,07 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 5,18 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2,43 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les : CE50 (boue activée): 421 mg/l microorganismes : Durée d'exposition: 3 h

Type de Test. Feesi en etet

Type de Test: Essai en statique

SDS\_FR-AM - - 400001021218

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version 2.3

Date de révision: 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Fatty acids, C18-unsatd., dimers, polymers with oleic acid and triethylenetetramine:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poecilia reticulata (Guppie)): 420 mg/l

> Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 24,1 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Testé selon Annexe V de la Directive CEE 67/548.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 6,8 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50:97,3 mg/l Durée d'exposition: 2 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

NOEC: 500 mg/l Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 216

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: EC10: 1,9 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC: 125 mg/kg

Durée d'exposition: 55 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Toxicité pour les poissons CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 330 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

SDS FR-AM - - 400001021218

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version 2.3

Date de révision: 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA OTS 797.1400

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 31,1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 20 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

EC10 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,34 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes NOEC (Bactérie): >= 100 mg/l Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 216

CE50 (Bactérie): > 100 mg/l Durée d'exposition: 28 h

Méthode: OCDE ligne directrice 216

CE50 (Bactérie): 15,7 mg/l Durée d'exposition: 2 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

NOEC (Bactérie): 1,3 mg/l Durée d'exposition: 2 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: EC10: 1,9 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Type de Test: Essai en semi-statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

NOEC: env. 1 000 mg/kg Durée d'exposition: 56 d

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

CE50: > 1 000 mg/kg Durée d'exposition: 56 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER**

Version 2.3

Date de révision: 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 222

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique

connu.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### **Composants:**

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 17 % Durée d'exposition: 84 d

Méthode: OCDE ligne directrice 302 A

Type de Test: aérobique Inoculum: boue activée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 162 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 0 % Durée d'exposition: 162 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Type de Test: aérobique Inoculum: boue activée

Résultat: N'est pas intrinsèquement biodégradable.

Biodégradation: 20 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 84 d

Méthode: OCDE ligne directrice 302A

Demande Chimique en

Oxygène (DCO)

: 1 940 mg/g

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:

Coefficient de partage: n- : log Pow: -2,6 (20 °C)

octanol/eau

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine: Coefficient de partage: n- : log Pow: -2,08 - 2,90 (20 °C)

octanol/eau Méthode: QSAR

SDS\_FR-AM - - 400001021218

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER**

Version Date de révision: Numéro de 2.3 10.09.2021 4000010212

Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 25.01.2021 400001021218 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### **Composants:**

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de tétraéthylènepentamine:

Répartition entre les : Koc: 3,2 - 3,7

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 106

environnementaux

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine: Répartition entre les : Koc: 1584,9 - 5012

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 106

environnementaux

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### **Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### **Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

### **Produit:**

Information écologique

supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les

réglementations locales et nationales.

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

SDS\_FR-AM - - 400001021218

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version 2.3

Date de révision: 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082
ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(POLYAMIDE RESIN)

**ADR** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(POLYAMIDE RESIN)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(POLYAMIDE RESIN)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(POLYAMIDE RESIN)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(POLYAMIDE RESIN)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN : 9
ADR : 9
RID : 9
IMDG : 9
IATA : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

SDS FR-AM - - 400001021218

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER**

Version 2.3

Date de révision: 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en : (-)

tunnels

**RID** 

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90
danger

Étiquettes : 9

**IMDG** 

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9 EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de : 964

conditionnement (avion

cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de : 964

conditionnement (avion de

ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour : oui

l'environnement

ADR

Dangereux pour : oui

l'environnement

RIC

Dangereux pour : oui

l'environnement

**IMDG** 

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour : oui

l'environnement

IATA (Cargo)

SDS FR-AM - - 400001021218

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Date de révision: Numéro de la FDS: Version

Date de dernière parution: 25.01.2021 2.3 10.09.2021 400001021218 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Dangereux pour

l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: oui

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

: Ce produit ne contient pas de

substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2 DANGERS POUR

L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: Non applicable

Installations classées pour la : 4511 protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**NZIoC** : N'est pas en conformité avec l'inventaire

**ENCS** : N'est pas en conformité avec l'inventaire

**KECI** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

SDS FR-AM - - 400001021218

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 25.01.2021 2.3 10.09.2021 400001021218 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

**PICCS** : N'est pas en conformité avec l'inventaire

**IECSC** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**TCSI** : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**TSCA** : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

#### **Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315 : Provoque une irritation cutanée. : Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Provoque de graves lésions des yeux. H318 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

**EUH071** Corrosif pour les voies respiratoires.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Chronic Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. Lésions oculaires graves

Eye Irrit. Irritation oculaire Skin Corr. Corrosion cutanée Skin Irrit. Irritation cutanée Skin Sens. Sensibilisation cutanée

#### Information supplémentaire

SDS FR-AM - - 400001021218

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### ARALDITE® STANDARD ULTRA HARDENER

Version Da 2.3 10

Date de révision: 10.09.2021

Numéro de la FDS: 400001021218

Date de dernière parution: 25.01.2021 Date de la première version publiée:

20.07.2018

Date d'impression 16.05.2023

Classification du mélange: Procédure de classification:

Eye Dam. 1 H318 Sur la base de données ou de

l'évaluation des produits

Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul Aquatic Chronic 2 H411 Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.